

Réunion du Conseil Municipal du 19 juillet 2021

20h00

Convoqué le 13/07/2021

Présents : Mmes BEGUIN Fabienne, D'AGATA Rachel, DUCRET Maïté, GIRBES Odile, MM. DUC MAUGE Michel, FERLIN Damien, GERBOUD Franck, JOUFFRAY Stéphane, MORIN Christian, Mmes GUIRIMAND Marie, LECOMTE Christine, PLANÇON Dominique, MM. SOARES Armindo, Mmes VALLET Mauricette, VIGNON Isabelle.

Absents excusés : MM. GENIN Frédéric (procuration à Christine LECOMTE), GONTIER Hervé (procuration à Damien FERLIN), LAFOREST Jean-Daniel (procuration à Fabienne BEGUIN), PINTER François (procuration à Marie GUIRIMAND), SARTORE Dominique (procuration à Armindo SOARES). Mmes SECCHI Virginie (procuration à Christian MORIN), VILLARD Claire (Dominique PLANÇON).

Absente : Mme GUENICHE Lucie

Monsieur Franck GERBOUD a été élu secrétaire.

1-Approbation compte rendu conseils municipaux des 12 avril et 31 mai 2021 :

Approuvés à l'unanimité

2- Vente tènement quartier des Dodoux à Monsieur THIBERT Pascal :

La commune est propriétaire, quartier de Dodoux d'un terrain de 94 m² comprenant un local désaffecté de 40 m². Le Maire informe l'assemblée que Monsieur Pascal THIBERT est intéressé par l'acquisition de ce tènement et a fait une proposition d'achat de 16 500€ TTC hors frais de notaire, conforme à l'avis des domaines consultés.

Le Maire propose de lui céder ce tènement qui n'a plus d'utilité pour la commune.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour vendre à Monsieur Pascal THIBERT, 26800 MONTOISON, le tènement cadastré AC 327 comprenant un terrain de 94 m² et d'un local de 40 m² au prix de 16 500 € TTC hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur,

L'acte correspondant sera établi par maître ANDRE, notaire à Saint-Jean-en-Royans.

3- Candidature au programme Espace vallée 2021-2027- Opération « Vol libre » :

Le Maire informe l'assemblée que le Vercors s'est engagé dans la candidature 2021-2027 : à l'instar des programmes 2007-2014 et 2015-2020, le Parc naturel régional du Vercors a animé et piloté la démarche de candidature. La réflexion a été menée en alternance avec les Vice-président(e)s tourisme des EPCI et du Parc, ainsi que les technicien(ne)s concerné(e)s de ces structures.

Les comités de pilotage CIMA-POIA des 05 février et 21 mai 2021 ont approuvé la stratégie proposée et les objectifs opérationnels suivants :

AXE 1 : Réussir la transition vers une offre touristique sobre et inclusive

- Objectif 1.1 : renforcer la structuration de l'offre liée aux patrimoines naturels, artistiques, culturels, historiques, et au goût.
- Objectif 1.2 : accompagner les jeunes dans la compréhension du changement climatique
- Objectif 1.3 : accompagner la transition énergétique et écologique des hébergements touristiques
- Objectif 1.4 : soutenir la reconversion des stations

AXE 2 : Le Vercors, un territoire de partage à valoriser en responsabilité

- Objectif 2.1 : Qualifier l'accueil du territoire
- Objectif 2.2 : Développer les conditions de mobilité
- Objectif 2.3 : Valoriser, informer et sensibiliser pour un usage du territoire en responsabilité

AXE 3 : Eclairer la stratégie d'adaptation au changement climatique

- Objectif 3.1 : Accompagner la réflexion autour de sujets complexes
- Objectif 3.2 : Evaluation du programme EV

AXE 4 : Renforcer la stratégie collective et la culture de la collaboration

- Objectif 4.1 : Mutualiser, transférer, échanger, concevoir et collaborer à l'échelle de l'espace valléen Vercors
Le Parc naturel régional va déposer la candidature avant le 15 juin 2021. Les partenaires financeurs mènent encore leur réflexion autour de la maquette financière : elle sera aboutie à l'automne 2021.

Dans ce contexte la candidature de l'espace valléen Vercors est essentiellement stratégique, les éléments financiers se concentrant à identifier les maîtrises d'ouvrage des opérations, leurs volumes financiers ainsi que les niveaux d'autofinancement escomptés.

Dans le cadre de ce programme de diversification touristique, la commune de Saint Jean en Royans assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération suivante :

AXE	Objectif opérationnel	Opération	Montant
AXE 1 : Réussir la transition vers une offre touristique sobre et inclusive	1.1 Renforcer l'offre Vercors multithématiques	Offre outdoor Vol libre : aménagement du site de Saint Jean en Royans et installation d'une école dédiée (dont accès à un public avec handicap moteur) - opération articulée avec CD 26 et FFVL	200 000€

Le programme sera financé par la commune (qui en assurera la maîtrise d'ouvrage), le Département, l'Etat (dans le cadre du programme « Petites Villes de demain »). Les terrains sont communaux, un propriétaire a été contacté pour la piste d'atterrissage (vers le cimetière) qui a donné un accord de principe.

Madame GUIRIMAND demande s'il y aura une augmentation de l'activité et la construction de bâtiments : le projet débute, mais il est prévu à priori des toilettes sèches, un accès pour public à handicap moteur. Cet espace aménagé entrainera effectivement une augmentation de l'activité qui bénéficiera aux hébergeurs, restaurateurs, commerces, etc..

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour :

- valider la stratégie territoriale de diversification touristique du Vercors conçue dans le cadre de la candidature au programme espace valléen 2021-2027,
- valider l'opération dont la commune de Saint Jean en Royans assurera la maîtrise d'ouvrage,
- prévoir les financements dédiés à cette opération
- autoriser le Maire à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

4- Versement participation frais école Jeanne D'Arc :

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour verser à l'école Jeanne D'Arc la somme de 17 448€ correspondant à la participation de la commune due pour l'année scolaire 2020/2021

- pour le primaire : 653€ x 16 élèves St Jeannais = 10 448 €

- pour la maternelle (à partir de 3 ans) : 1 400 € x 5 élèves St Jeannais = 7 000 €

5- Rapport sur l'eau 2020 :

Approbation du conseil municipal à l'unanimité du rapport 2020, établi conformément aux textes en vigueur et relatif au prix et à la qualité des services de l'eau et de l'assainissement.

6 -Vente locaux Maison de Santé au Département :

Le Maire rappelle que les services sociaux du Département (CMS et PMI) sont installés sur 2 sites Saint-Jean-en-Royans et que le Département souhaitait les rassembler sur un même lieu. Dans le cadre du projet de Maison de Santé porté par la commune, un espace a été proposé au Département.

La Maison de Santé étant à présent terminée, le Maire propose de procéder à la vente des locaux au Département qui a délibéré favorablement le 3 mai 2021 :

- locaux situés rue de l'Industrie à Saint-Jean-en-Royans, cadastrés provisoirement section AM n°a

- constituant le volume n°1 : établissement en cours par un géomètre-expert de l'état descriptif de division en volume (EDD) surface utile d'environ 230 m² et d'emprise au sol du volume n°1 de 276m

- prix de vente : 646 044 € HT soit 775 253 € TT

Il est précisé que la commune mettra à disposition du Pôle social 3 places de stationnement sur le parking communal et que les agents pourront utiliser gracieusement les espaces communs de la Maison de Santé tels que la salle de réunion et la salle de restauration.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour vendre au Département les locaux situés rue de l'Industrie à Saint-Jean-en-Royans, correspondant au volume 1 cadastré provisoirement section AM n°a moyennant le prix de 646 044 € HT soit 775 253 € TTC.

L'acte correspondant sera établi par maître ANDRE, notaire à Saint-Jean-en-Royans.

7- Tarifs restaurant scolaire rentrée 2021 :

Madame BEGUIN rappelle que le contrat avec le fournisseur de repas au restaurant scolaire arrivant à échéance la commune a mutualisé la nouvelle consultation avec les communes de Saint-Laurent-en-Royans, Saint-Thomas-en-Royans, Saint-Nazaire-en-Royans et Sainte-Eulalie-en-Royans par la création d'un groupement de commande (délibération 12-2021).

A l'issue de la consultation Plein Sud Restauration a été retenu (fournisseur actuel). Le cahier des charges a anticipé l'application de la Loi Egalim (applicable au 01/01/2022) concernant la qualité des produits et a intégré des exigences supplémentaires (emballages, animation, adaptabilité au nombre...).

Le coût du repas pour la commune passe de 3,31 TTC à 3,47 € TTC (hors pain qui est fourni par les boulangeries de la commune). Pour rappel, le coût réel pour la commune de la prestation est de 11€ (encadrement, personnel communal, charges des locaux, etc..)

Il est proposé d'appliquer le tarif suivant (augmentation entre 10 cts et 25 cts en fonction des tranches du quotient familial)

Tranches QF	Tarif Repas
De 0 à 359	3.55 €
De 360 à 564	3.65 €
De 565 à 700	3.80 €
De 701 à 800	3.93 €
De 801 à 950	4.00 €
De 951 à 1100	4.10 €
De 1101 à 1250	4.10 €
De 1251 à 1350	4.10 €
Plus de 1350	4.10 €

Madame GUIRIMAND fait remarquer que ces tarifs ne sont pas ceux annoncés dans le dernier Journal Municipal (tarif le plus bas annoncé à 3,45€). Le Maire dit qu'effectivement, il y a une coquille dans le Journal Municipal.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour fixer comme ci-dessus à compter de la rentrée de septembre 2021, le tarif des repas du restaurant scolaire à facturer aux familles.

8- Admission en effacement de dettes et non valeurs budgets commune, eau et assainissement :

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour admettre en effacement de dettes et en non-valeur les montant suivant :

- budget commune : 244,05€ TTC
- budget eau : 1691.40€ TTC
- budget assainissement : 4821,90€ TTC

9- Prorogation avance de trésorerie commune pour budget réseau chaleur :

Madame VIGNON rappelle que par délibération n°36-2020, le conseil municipal a décidé de procéder à une avance de trésorerie de la commune au profit du budget « réseau chaleur » d'un montant de 200 000€ remboursables avant le 31 août 2021 (le réseau ayant été repris en régie directe par la commune au 1^{er} juillet 2020).

Le réseau a subi de grosses réparations, indispensables à la poursuite de la fourniture de chaleur et d'eau chaude, le Maire propose de proroger cette avance de trésorerie jusqu'au 31 décembre 2022.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour proroger jusqu'au 31 décembre 2022 l'avance de trésorerie de la commune au profit du budget « réseau chaleur » montant de 200 000€.

10- Investissement dépenses, imputation- délibération :

Madame VIGNON informe l'assemblée que la commune a fait et doit faire l'acquisition de mobilier :

- pour le restaurant scolaire (tables et chaises mieux adaptées aux tous petits)
- l'école maternelle Marie Carpentier (ouverture 5^{ème} classe)

Le coût unitaire étant peu élevé, il ne peut être considéré comme de l'investissement. Or, ces acquisitions ont un caractère durable. Après avis de M. le Comptable, il est proposé de rattacher ces acquisitions aux inventaires communaux. Ces achats seront inventoriés et amortis sur 3 ans.

Accord du conseil municipal à l'unanimité pour rattacher les acquisitions suivantes aux inventaires communaux :

- **Mobilier restaurant scolaire au compte 2184**
- **Mobilier école maternelle 2184**

11- Dénonciation, du Contrat Enfance Jeunesse et option pour le financement CAF « Bonus territoire » :

Madame BEGUIN rappelle que La commune a signé avec la CAF un CEJ – Contrat Enfance Jeunesse afin de bénéficier de financements sur les actions communales entrant dans le champ de l'accueil périscolaire.

Dans le cadre de nouveaux objectifs de financement de la CAF 2018-2022, les modalités changent pour une :

- simplification et harmonisation des financements enfance et jeunesse
- fin progressive des contrats enfance et jeunesse (CEJ) à compter de 2020
- mise en place des « bonus territoires », en lieu et place des CEJ, sur les territoires signataires d'une CTG.

Le passage au Bonus territoire permettra une augmentation du financement de la CAF au profit de la commune de 1 600€ par an.

Approbation du conseil municipal à l'unanimité pour dénoncer le CEJ et valider le passage au Bonus territoire de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2021, et pour autoriser le Maire à signer la convention de partenariat les avenants nécessaires à sa réalisation.

12- Question diverses :

- prochain conseil municipal le lundi 6 septembre
- Madame GUIRIMAND se réjouit d'avoir lu dans le bulletin municipal récemment distribué la création d'une « Chaucidou » (chaussée pour les circulations douces) dans le cadre de l'aménagement de l'avenue des Pionniers du Vercors (elle rappelle qu'elle s'était abstenue lors de la délibération concernant la demande de financement auprès de l'Etat, regrettant qu'il n'y ai pas de projet de piste cyclable).

La séance est levée à 21h00